



Association
des architectes paysagistes
du Québec

Tarification et services

A.A.P.Q.



Association
des architectes paysagistes
du Québec

Grille de Tarification

(Mise à jour : septembre 2011)

Cotisations des membres:

Stagiaire (cotisation AAPQ 179\$ + revue L/P 16\$ + 0,80 \$ (TPS))	195.80\$
Agréé (cotisation AAPQ : 285\$ + cotisation AAPC incluant la Revue L/P : 164.85\$ (157.00 \$ + 7.85 \$ (TPS)))	449.85\$
Membre agréé de l'AAPQ depuis 35 ans et +**	224,93\$

*À noter que les cotisations AAPQ sont exemptes de taxes.

** selon le règlement 2.14.7: Un membre agréé qui a cotisé à ce titre à l'Association depuis 35 années consécutives ou non voit sa cotisation réduite de 50%. Les années de contribution à une autre association ne sont pas admissibles (**modifié RG 04-03, 27 mars 2004**)

Exemptions :

Tout membre agréé et stagiaire peut demander une interruption de cotisation pour les raisons suivantes:

	<i>Durée admissible</i>
Maladie (avec preuve médicale)	minimum de trois (3) mois
Congé parental (avec preuve de naissance)	six (6) mois
Études de certificat	un (1) an
Études de baccalauréat	quatre (4) ans
Études de maîtrise	deux (2) ans
Études de doctorat	trois (3) ans

Réintégration :

Selon l'article 2.13.1 des règlements généraux, tout membre peut réintégrer l'Association selon les procédures prévues à cet effet et moyennant l'acquittement des arrérages dus à l'Association. Les arrérages comprennent le montant de la cotisation et des autres factures dues plus une pénalité équivalente à 10% de la cotisation.

Frais d'administration :

Adhésion comme stagiaire (30.00\$ + taxes)	34,18 \$
Admission comme agréé (85.00\$ + taxes)	96,84 \$



Frais d'adhésion :

Les adhérents à l'AAPQ n'ont pas le statut de membre de l'association. Par contre, selon le type d'adhésion, ils ont droit à divers services.

Étudiant (1)	20.00 \$
Ami (2)	60.00 \$
Donateur (3)	210.00 \$

(1) Services inclus dans l'adhésion comme étudiant :

- bulletins électroniques;
- répertoires des bureaux et membres;
- l'ANNUEL DE PAYSAGE
- accès à la section réservée aux membres du site internet;
- tout courrier, documentation, annonce diffusés via l'AAPQ;
- invitation aux événements et activités organisés par l'AAPQ au tarif préférentiel « étudiant »;
- inscription au programme de placement étudiant;
- et tous les autres services offerts aux membres de l'AAPQ.

(2) Services inclus dans l'adhésion comme ami :

- répertoires des bureaux et membres;
- l'ANNUEL DE PAYSAGE
- invitation aux événements et activités organisés par l'AAPQ au tarif « membre »;

(3) Services inclus dans l'adhésion comme donateur :

- bulletins électroniques;
- répertoires des bureaux et membres;
- l'ANNUEL DE PAYSAGE
- accès à la section réservée aux membres du site internet;
- tout courrier, documentation, annonce diffusés via l'AAPQ;
- invitation aux événements et activités organisés par l'AAPQ au tarif « membre »;

Inscription des bureaux *

Bureau dont 51% des actions sont détenues par des architectes paysagistes, membres agréés de l'AAPQ	GRATUIT
Bureau ayant au moins un architecte paysagiste membre agréé de l'AAPQ (300.00\$ + taxes)	341,78 \$

(*) L'inscription des bureaux est faite aux deux ans (année paire)

Entente de réciprocité AAPQ-AARQ

Les membres de l'AARQ profitent du tarif membre pour les activités organisées par l'AAPQ et les membres de l'AAPQ profitent du tarif membre pour les activités organisées par l'AARQ.



Votre cotisation annuelle permet à votre association d'offrir les services suivants :

- La **promotion de la profession** et de la diversité de la pratique
- L'exploitation d'un **site Internet** qui sert de vitrine professionnelle à l'architecture de paysage et à ses professionnels
- La création de **répertoires des membres et des bureaux** de pratique privée
- La diffusion bimensuelle d'un **bulletin électronique de nouvelles**
- La diffusion d'**offres d'emploi** et le maintien d'une liste des membres en recherche d'emploi
- La création de **prix d'excellence** en architecture de paysage en partenariat avec des organismes réputés
- Le support des stagiaires par le biais du **programme de parrainage**
- Une gamme élargie d'informations sur les sources de **formation continue** disponible au Québec et sur Internet
- Un **service de réponse téléphonique** pour toute question touchant l'architecture de paysage, les architectes paysagistes et l'AAPQ
- Un lien privilégié avec **les manufacturiers, distributeurs et entreprises de services** pour tous les produits d'aménagement de site
- Le démarchage de tarifs concurrentiels d'**assurance responsabilité professionnelle**
- Le **soutien aux projets de l'association des étudiants** en architecture de paysage et des activités organisées pour les étudiants et finissants
- Les **démarches de représentation** (mémoires, avis, entente) sur les sujets concernant la pratique de l'architecture de paysage
- La tenue d'une journée **tournoi de golf** annuelle dans le cadre de la campagne de financement de la Formation continue

